

DEMANDE DE PRIX

pour

FOURNITURE DE COMPOSANTS VSAT

Nombre total de pages
Incluant la page de
couverture et l'Annexe A: 10

DATE: Aout 17, 2016

Exigence:	RAS: 16-44162-0 / Fourniture de composants VSAT
DD Soumissionnaire:	
No. PBN du soumissionnaire:	
Nom du représentant:	
Numéro de téléphone:	
Adresse courriel:	

1. EXIGENCES:

- a) Services Partagés Canada (SPC), au nom des Affaires Mondiales Canada (AMC), a un besoin pour Fourniture de composants VSAT pour AMC pour des missions à l'étranger. L'adresse de livraison est à l'intérieur de la région de la capitale nationale.

2. INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES :

- a) Toutes instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumission par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- b) Les fournisseurs qui présentent une réponse s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumission.
- c) Le document 2003 (2013/06/01), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à l'invitation à se qualifier et en fait partie intégrante, sauf :
 - i. Aux fins de la présente demande de soumission, DS a adopté les politiques de TPSGC mentionnées dans les Instructions uniformisées.
 - ii. La section 3 des Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels 2003 est modifiée comme suit : supprimer « Conformément à la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, L.C. 1996, ch. 16) ».

iii. L'article 7 est remplacé par le texte suivant:

Une réponse livrée à l'adresse indiquée sur la page de couverture après la date et l'heure de clôture, mais avant toutes les réponses ont été évaluées peut être considéré, à condition que le fournisseur peut prouver que le retard est dû uniquement à un retard de livraison qui peut être attribuée à la Société de livraison. «Société livraison» désigne une société de messagerie, Société canadienne des postes, ou un équivalent national d'un pays étranger. Les seuls éléments de preuve relatifs à un retard qui sont acceptables sont:

- (A) un timbre à date d'annulation; ou
- (B) un projet de loi de messagerie de transport; ou
- (C) une étiquette de date estampillée

qui indique clairement que la réponse a été reçue par la société de livraison avant la date de clôture.

- d) Empreintes de machine à afficher, qu'il soit apposé par le fournisseur ou la Société de livraison, ne sont pas acceptables comme preuve d'envoi en temps.
- e) Supprimer le paragraphe 20 (2).
- f) L'article 12 des instructions uniformisées 2003 - Biens et services - besoins concurrentiels est modifié par l'adjonction du paragraphe 4 ci-dessous:

Le Canada se réserve également le droit de rejeter une soumission où le Canada est d'avis que l'attribution du contrat au soumissionnaire pourrait être préjudiciable à l'intérêt national ou à la sécurité nationale.

- g) Pour les fins de cette DS, les politiques de TPSGC référencés dans les Instructions uniformisées sont adoptées comme politiques de SSC.
- h) S'il y a un conflit entre les dispositions des Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels 2003 et ce document, ce document prévaut.
- i) **Produits équivalents - l'item des CCUA: B3000T - 2006-06-16**

1. Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction et la qualité sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :

- a. indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
- b. déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
- c. fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
- d. présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions, et;
- e. indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.

2. Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction et de la qualité ne seront pas pris en considération si :
 - a. la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement, ou;
 - b. le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
3. Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

j) Produits de remplacement – échantillons - l'item des CCUA: B3010T - 2010-01-11

4. Si le soumissionnaire offre un produit de remplacement, le Canada se réserve le droit de demander un échantillon au soumissionnaire afin de déterminer si le produit est équivalent à l'article décrit dans la demande de soumissions sur le plan de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et du rendement.
5. Le soumissionnaire doit, à la demande de l'autorité contractante, fournir un échantillon au responsable technique, frais de transport payés d'avance et sans frais pour le Canada, dans les 5 jours civils après la date de la demande. L'échantillon fourni par le soumissionnaire demeurera la propriété du Canada et ne sera pas considéré comme faisant partie des biens livrables dans tout contrat subséquent. Si l'échantillon ne satisfait pas aux exigences stipulées dans la demande de soumissions ou si le soumissionnaire ne respecte pas la demande de l'autorité contractante, la soumission sera jugée non recevable.

3. PRÉSENTATIONS DES RÉPONSES :

- a) En raison du contenu de la demande de soumission, les réponses transmises par télécopieur ou par courriel à l'intention de Services partagés Canada ne seront pas acceptées.
- b) Les fournisseurs ayant l'intention de présenter une réponse sont priés d'envoyer un courriel indiquant leur intention de présenter une réponse à daniel.clement@canada.ca et ce avant la date de clôture.
- c) Le soumissionnaire doit fournir des prix en réponse aux instructions de l'annexe "A".
- d) Tous les services livraisons doivent être FAB destination.
- e) Un prix individuel doit être fourni pour chaque ligne l'annexe "A".
- f) Tous les items fournis doivent être identiques à ceux identifiés à l'annexe "A".
- g) Les prix soumis, doivent avoir une validité d'acceptation pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de clôture des soumissions.

4. Réponse d'offre du soumissionnaire – Soutien des prix, guide des CCUA: C0008T (2007-05-25)

- a) Dans le cas où l'offre des soumissionnaires est la seule soumission reçue, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs supports de prix suivant, le cas échéant :
- i. liste courante de prix publiée indiquant le pourcentage de rabais offert au Canada; ou
 - ii. copies des factures payées pour une même quantité et qualité de biens, de service ou les deux vendus à d'autres clients; ou
 - iii. une ventilation des prix indiquant le coût de la main-d'œuvre directe, les matières directes, les articles achetés, les techniques et des installations, les frais généraux et administratifs, les transports, etc., et le profit; ou
 - iv. prix ou certification des taux; ou

tout autre documentation à l'appui tel que demandé par le Canada.

5. Exception relative à la sécurité nationale, souveraineté des données et sécurité :

- a) Le Canada a invoqué l'exception relative à la sécurité nationale à l'égard de ce besoin et, par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique à cet approvisionnement.
- b) SPC a pour but d'amener le gouvernement du Canada à adopter une infrastructure de TI partagée. La protection des données stockées et transitant dans cette infrastructure est essentielle à l'intégrité des programmes gouvernementaux et à la sécurité nationale. Par ailleurs, elle est exigée en vertu d'un certain nombre de lois, y compris les lois régissant la protection des renseignements personnels. Les données conservées par le Canada doivent certes être protégées contre l'accès non autorisé; toutefois, les données personnelles, confidentielles et délicates requièrent un niveau de contrôle accru. Par conséquent, l'architecture de réseau du Canada doit être conçue compte tenu de ces impératifs, et un train de mesures de sécurité à cet égard sera prévu dans la demande de soumission ainsi que dans les clauses des contrats subséquents.

6. LIVRAISON / PÉRIODE DU CONTRAT:

- a) L'adresse de livraison est: **Wills Transfer Limited, 3100 Swansea Crescent, Ottawa, Ontario, Canada, K1G 3W4**. Le contrat devra être mis en place pour une période de garantie de 12 mois.

7. ENQUÊTE:

- a) Il est obligatoire que toutes les demandes de renseignements concernant cette demande de prix soient soumises par e-mail à l'agent contractant spécifiés dans le présent document. Les réponses aux questions ne peuvent être garanties si elles ne sont pas reçus par l'officier contractant avant midi (12h00 p.m. EST), à (2) jours ouvrables avant la date et l'heure de clôture de RFQ indiqué.
- b) Le soumissionnaire doit faire référence aussi précisément que possible à l'élément numéroté à laquelle se rapporte la question. Des précautions doivent être prises par le soumissionnaire pour fournir des réponses aux questions de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise.
- c) Pour assurer la cohérence et la qualité des informations fournies aux soumissionnaires, l'autorité contractante fournira, par le biais d'un message de courrier électronique simultanément au soumissionnaire, à laquelle cette demande de devis a été envoyé, toute information significative découlant des demandes reçues. Les informations fournies verbalement ne seront pas applicable pour le Canada. Seuls des ajouts, des suppressions ou des modifications apportées par écrit à cet appel d'offres par l'autorité contractante seront contraignantes pour le Canada.

8. AUTORITÉ CONTRACTANTE:

L'autorité contractante pour ce contrat est:

Name: **Rebecca Lustig**
Title: *juniors agent d'approvisionnement*
Organization: Service Partagés Canada (SPC)
Réseaux, Utilisateurs et Cybersécurité (RUC)
Acquisitions et relations avec les fournisseurs
Adresse: 180 rue Kent, 13 ième étage, 13-141. Ottawa, Ontario
Telephone: (613) 286-8979
Facsimile: (613) 930-6007
E-mail address: rebecca.lustig@canada.ca

9. RÉPONSES DES SOUMISSIONS:

- a) Toutes réponses doivent être soumises à l'autorité contractante en respectant la date, l'heure et l'adresse indiqués sur la page 1 de la demande de la demande de prix.
- b) Toutes réponses doivent être soumis à SPC par :
 - i. le représentant soumissionnaire en personne; ou
 - ii. courriel enregistré; ou
 - iii. une compagnie de courrier intégré.
- c) Les soumissionnaires ayant l'intention de présenter une réponse sont priés d'envoyer un courriel indiquant leur intention de présenter une réponse à l'autorité contractante, rebecca.lustig@canada.ca boîte de poste, 48 heures avant la date de clôture pour faire des arrangements pour la date et l'heure prévue pour la livraison de leur soumission. Si le soumissionnaire ne fait pas les dispositions 48 heures à l'avance avec l'autorité contractante pour la livraison de sa réponse, SPC peut être en mesure d'accueillir le soumissionnaire, mais SPC n'est pas responsable de s'assurer que le représentant soit disponible pour recevoir la réponse à tout moment autre que à l'heure de fermeture. À la réception de toute réponse fournie par la main ou par l'entreprise de messagerie intégré, le soumissionnaire ou l'entreprise de messagerie intégré, ainsi que l'autorité contractante de SPC, doivent signer un formulaire de confirmation de réception des soumissions, dont une copie sera fournie au Soumissionnaire et/ou l'entreprise de messagerie intégré.

10. COORDONNÉES POUR SOUMISSION:

- a) Le soumissionnaire soumettra son offre conformément aux instructions fournies dans cette demande de prix au plus tard:

Mercredi, le 17 Aout, 2016 à 2:00pm HAE

Attention:

Rebecca Lustig

Juniors agent d'approvisionnement / Junior Procurement Officer

Réseaux, Utilisateurs et Cyber sécurité (RUC) | Networks, End Users and Cyber Security (NEUCS)

180 rue Street

13th étage, K141

Ottawa, Ontario K1P 0B6, Canada

Email address: Rebecca.lustig@canada.ca

Tel. | Tél: (613) 286-8979 | Fax | Téléc.: (613) 960-6007

Soumissions par Poste Canada :

Service partagés Canada

Pour les livraisons de Postes Canada uniquement : PO Box 9808, Station T CSC, K1G 4A8